

---

**DECISION N° : 104.04.2026**

**OBJET : Convention avec la société « la compagnie Les Enfantastiques » – Spectacle destiné aux enfants de la ville dans le cadre du projet Chant'Osny**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

**VU** le code de la Commande Publique,

**VU** la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

**VU** le projet de la ville de proposer aux enfants accueillis dans les centres de loisirs des animations culturelles et sportives,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De signer une convention avec la société la compagnie Les Enfantastiques, 105 rue Lucien Brunet 77340 Pontault Combault, représentée par son gérant Mme Claire GARNET, relative à une prestation de service consistant en un spectacle « Enfantastiques ».

**Article 2 :**

La prestation se déroulera à deux reprises le mardi 5 mai 2026 à 10h et à 14h30 pour les enfants de la ville participant au projet Chant'Osny au Forum des Arts et Loisirs, rue Aristide Briand à Osny.

**Article 3 :**

**DIT** que la dépense résultant de ladite convention d'un montant de 2 800.00 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.

**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.



Fait à OSNY, le **16 AVR. 2026**

Le Maire,

  
Laurent ACHITE-HENNI

## CONVENTION

### Entre les soussignés :

La compagnie Les Enfantastiques  
105, rue Lucien Brunet  
77340 PONTAULT COMBAULT  
N° SIRET : 528 559 511 00019  
TVA : 0  
Téléphone : 0609805676  
Représentée par : Mme Claire GARNET  
Agissant en qualité de : Gérant

Ci-après dénommé : « **Le Producteur** »

D'une part

**Et :**

Mairie d'OSNY  
Rue William Thornley  
95520 Osny  
Téléphone : 01 34 25 42 00  
Représentée par : M. Laurent ACHITE-HENNI  
Agissant en qualité de : Maire

Ci-après dénommé : « **L'organisateur** »

D'autre part

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le Producteur engage l'artiste Monsieur Nô qui accepte aux conditions suivantes :

#### 1. NATURE DE LA PRESTATION:

Le spectacle « Enfantastiques » sera donné deux fois au Forum des Arts et Loisirs, situé rue Aristide Briand à Osny, le 5 mai 2026 à 10h et à 14h30 pour les enfants des écoles de la ville participant au projet Chant 'Osny.

#### 2. PAIEMENT :

L'organisateur est tenu de verser la somme suivante : 2 800€ TTC. Le paiement est effectué par mandat administratif sur facture après la prestation.

### 3. ASSURANCES:

La société "la compagnie Les Enfantastiques" déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des animations sur scène ainsi que les objets appartenant à son personnel.

### 4. AUTRES:

Le PRODUCTEUR assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché.

### 5. ANNULATION DU CONTRAT:

La présente convention se trouverait annulée par l'une et l'autre des deux parties, en raison du non-respect de l'un des points de la dite convention, sans préavis et indemnités.

### 6. COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Cergy Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.)

Cette convention est établie en deux exemplaires et signée par les deux parties contractantes.

Fait en deux exemplaires, le: **16 AVR. 2026**

**LE PRODUCTEUR:**

Le Gérant

Mme Claire GARNET

**L'ORGANISATEUR**

Le Maire



  
M. Laurent ACHITE-HENNI



**Mairie d'Osny**  
**14 rue William Thornley**  
**95520 OSNY**

Pontault-Combault, le 11 02 2026

Madame, Monsieur,

A votre demande, veuillez trouver ci-dessous un **devis** pour le spectacle

« Tous les enfants sont *Enfantastiques* »  
« 20 années *Enfantastiques* »

*par Monsieur Nô*

**2 représentations mardi 5 mai 2026 à 10h et 14h30 Salle « Le Forum »**  
(horaires à confirmer en concertation)

**2 représentations par\_Monsieur\_Nô 2.800,00**

- Transport
- hébergements

**TOTAL = 2.800,00 €**  
*Non assujetti à la TVA*

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez recevoir l'expression de nos meilleures salutations.

**La Compagnie Les Enfantastiques**